

In Extenso

MGF Audit

20 rue du Bois Chaland
CE 5606 - Lisses
91056 Evry Cedex

Tél : +33 (0) 1 69 11 66 66
Fax : +33 (0) 1 69 11 66 40
evry@inextenso.fr
www.inextenso.fr

MAISON DE LA SOLIDARITE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

1, rue Albert Doyen
94000 CRETEIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

In Extenso

MGF Audit

20 rue du Bois Chaland
CE 5606 - Lisses
91056 Evry Cedex

Tél : +33 (0) 1 69 11 66 66
Fax : +33 (0) 1 69 11 66 40
evry@inextenso.fr
www.inextenso.fr

MAISON DE LA SOLIDARITE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

1, rue Albert Doyen
94000 CRETEIL

Rapport du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association MAISON DE LA SOLIDARITE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association nous nous sommes assurés du respect du principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

MAISON DE LA SOLIDARITE

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lisses, le 28 mars 2014
en quinze exemplaires originaux

Le Commissaire aux Comptes
IN EXTENSO MGF AUDIT

Membre de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes de Paris

Jean-Philippe FERY

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right, ending in a vertical line that drops down.

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/13			Exercice N-1 31/12/12
	Brut	Amortis- sements provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et v	2 377	2 377	-	-
Droit au bail (1)	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles :				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel, outillage industriels	39 678	38 470	1 208	622
Autres immobilisations corporelles	134 139	127 336	6 803	5 856
Immoilisations grévées de droit- Comodat	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières (2) :				
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	1 964	-	1 964	1 964
TOTAL I	178 158	168 183	9 975	8 442
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production (biens et services)	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances (3) :				
Créances usagers et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres	105 561	-	105 561	70 734
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	42 168	-	42 168	70 849
Charges constatées d'avance (3)	2 961	-	2 961	884
TOTAL II	150 691	-	150 691	142 467
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-	-	-	-
Prime de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecart de conversion actif (V)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	328 848	168 183	160 666	150 909
ENGAGEMENTS RECUS				
<u>Legs nets à réaliser :</u>				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
<u>Dons en nature restant à faire</u>				
(1) Droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

PASSIF (avant répartition)	Exercice N clos le 31/12/13	Exercice N-1 clos le 31/12/12
<u>FONDS ASSOCIATIFS</u>		
<i>FONDS PROPRES</i>		
Fonds associatif sans droit de reprise (dont legs et donation avec contrepartie d'	43 464	43 464
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves indisponibles	-	-
Réserves statutaires ou contractuelle	32 014	32 014
Réserves réglementées	20 581	20 581
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	- 23 737	- 26 685
Résultat net comptable de l'exercice (excédent ou déficit)	- 16 761	2 948
Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Provisions Réglementées	-	-
<i>AUTRES FONDS PROPRES</i>		
Fonds associatif avec droit reprise		
- Apports	-	-
- Legs et Donations	-	-
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	11 553	11 553
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-	-
Repport à nouveau (résultat à reverser)	-	-
Droits des propriétaires-(Commodat)	-	-
TOTAL I	67 113	83 874
<u>PROVISIONS</u>		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges		
Autres Provisions		
TOTAL II	-	-
<u>FONDS DEDIES :</u>		
- Sur subventions de fonctionnement		
- Sur autres ressources		
TOTAL III	-	-
<u>DETTES (1)</u>		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 343	7 198
Dettes fiscales et sociales	86 210	59 837
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL IV	93 553	67 035
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	160 666	150 909
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		

	PRODUITS	Exercice N clos le 31/12/13	Exercice N-1 clos le 31/12/12
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</u>			
	Ventes de marchandises	-	-
	Production vendue	-	-
	Mise à disposition personnel facturé	-	-
	Produits liés à des financements réglementaires	-	-
	Produits des activités annexes	-	-
	Legs et donations	-	-
	Production stockée	-	-
	Production immobilisée	-	-
	Subventions d'exploitation	633 703	620 436
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	-	-
	Autres produits	24 928	7 844
	Collectes	-	-
	Cotisations	37 897	19 560
	Quote part de subvention d'investissement renouvelable et des apports virées au compte de résultat	-	-
	TOTAL I	696 529	647 840
	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
	TOTAL II	-	-
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>			
	De participation	-	-
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
	Autres intérêts et produits assimilés	1 245	3 596
	Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
	Différences positives de change	-	-
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	TOTAL III	1 245	3 596
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>			
	Sur opérations de gestion	-	-
	Sur opérations en capital.	-	-
	Reprises d'excédent sur exercices antérieurs	-	14 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
	Quote part des subventions d'investissement non renouvelable virée au compte de résultat	-	-
	TOTAL IV	-	14 500
	Report de ressources non utilisées / ex. antérieurs	-	-
	TOTAL V	-	-
	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	697 773	665 936
	<u>DEFICIT</u>		
	TOTAL GENERAL	697 773	665 936
	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N clos le 31/12/13	Exercice N-1 clos le 31/12/12
	Bénévolat	39 140	38 000
	Mise à disposition gratuite de biens et services	82 221	41 976
	Dons en nature	-	-
	TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	121 361	79 976
	(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		

CHARGES	Exercice N clos le 31/12/13	Exercice N-1 clos le 31/12/12
<u>CHARGES D'EXPLOITATION (I)</u>		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks	-	-
Achats de matières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stocks	-	-
Autres achats (non stockés)	38 086	43 749
Charges externes	136 908	141 490
Impôts, taxes et versements assimilés	30 087	28 699
Rémunération du personnel	364 510	315 255
Charges sociales	130 544	118 008
Autres charges de personnel	10 927	12 604
Dotation aux amortissements	3 472	2 187
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges	-	998
TOTAL I	714 534	662 988
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
TOTAL II	-	-
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL III	-	-
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprise de déficit sur exercices antérieurs	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
TOTAL IV	-	-
Engagements à réaliser s/ ressources affectées	-	-
Impôts sur les sociétés	-	-
TOTAL V	-	-
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V)	714 534	662 988
<u>EXCEDENT</u>	- 16 761	2 948
TOTAL GENERAL	697 773	665 936
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N clos le 31/12/13	Exercice N clos le 31/12/12
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et services	39 140	38 000
Personnel bénévole	82 221	41 976
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	121 361	79 976
(1) Dont charges allérentes à des exercices antérieurs		

<p style="text-align: center;">Annexe des comptes annuels au 31 Décembre 2013</p>
--

Au Bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, dont le total est de 160 666 Euros et dégageant une perte de 16 760,8718 Euros, arrêté par le Conseil d'Administration du jeudi 20 mars 2014.

L'exercice a une durée de 12 Mois, recouvrant la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2013.

I. Principes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf exception indiquée dans les autres informations,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. Compléments d'informations relatifs au Bilan et compte de résultat.

- Note sur l'actif :

Les Immobilisations incorporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Incorporels : 1 an
- Agencement des constructions : 5 ans
- Installations Techniques : 5 ans
- Matériels et outillages divers : 5 ans
- Matériel de Transport : 3 à 5 ans
- Matériel d'activités : 3 à 5 ans

Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de valeur d'inventaire inférieur à la valeur comptable une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Etat des créances :

	Montant Brut	à 1 an ou plus	de 1 an à 5 ans
Autres créances	105 561 €	105 561 €	
Charges constatées d'avances	2 961 €	2 961 €	
Total	108 522 €	108 522 €	

Produits à recevoir inclus dans le poste du bilan :

Il s'agit de Subventions à recevoir dont le détail est le suivant :

- C.A.F. (prestation de service, CLSH, Animation Col. Fam.) : 52 252 €*
- CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) : 13 800 €
- CONSEIL REGIONAL : 17 121 €
- Autres Subventions : 22 388 €

(*) Cette subvention est comptabilisée selon un principe permanent en application du barème CAF.

- Note sur Le passif :

Report à nouveau.

Le poste « report à nouveau », pour un solde débiteur de 23 737 € regroupe l'ensemble des résultats de l'association.

Sa variation sur l'exercice est la suivante :

Report à nouveau fin 2012	:	- 26 685
Résultat 2012	:	2 948
Report à nouveau fin 2013	:	- 23 737

Provisions pour risques et charges

Les Provisions figurant au bilan sont détaillées sur l'état des Provisions.

Les Dettes

	Montant Brut	à 1 an ou plus
Dettes Fournisseurs	7 343 €	7 343 €
Dettes Fiscales et Sociales	86 210 €	86 210 €
Total	93 553 €	93 553 €

Charges à payer incluses dans le poste du bilan :

Fournisseurs factures non parvenues :	6 437 euros.
Provisions chargées pour Congés Payés :	31 864 euros.
	38 301 euros

- Note sur le Compte de Résultat :

Les charges et les produits correspondent à l'activité normale de l'association.

III. Autres informations

Contributions en nature :

Présentées au pied du compte de résultat, ces contributions correspondent à :

Bénévolat : 39 140 €

Il s'agit de la valorisation du bénévolat au sein de la structure.

Prestation en nature : 82 221.17 €

Il s'agit de la mise à disposition des locaux par la Ville de Créteil. Elle prend en charge l'entretien et le salaire pour la mise à disposition d'un agent de la ville.

Droit Individuel à la Formation :

Le Droit Individuel à la Formation a pour objet de permettre à tous les salariés de se constituer un capital de temps de formation qui pourra être utilisé à son initiative, mais avec l'accord de l'employeur.

Il permet à chaque salarié à temps plein de capitaliser un droit à la formation à hauteur de 20 heures par an.

Quantités d'heures utilisables du 4 Mai 2006 au 31 Décembre 2013 est de 1053.

Indemnité de départ en retraite :

Depuis 2005, l'association évalue les encours des indemnités de retraite qui devront être versées aux salariés présents au 31/12/2013. Cette provision n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes de l'association.

L'indemnité à verser est l'indemnité théorique que l'employeur devra verser au moment du départ à la retraite de chacun des salariés. Cette indemnité est calculée en multipliant le montant du salaire perçu au moment du départ en retraite par les droits prévus selon son ancienneté, selon le calcul de l'indemnité légale.

Les droits acquis au titre du départ en retraite des salariés sont valorisés sur la base des départs programmés, une fois l'âge légal acquis par chaque salarié, c'est-à-dire 65 ans.

Calculée à partir de la rémunération annuelle brute de chaque salarié présent au 31/12/13, les paramètres suivants sont retenus :

- Taux de rotation du personnel : 1 %,
- Actualisation des salaires : 1 %,
- Toutes charges sociales retenue : 50% (1ere année d'applications des charges).

La dette actuarielle estimée au 31/12/13 est de 22 020 €, contre 21 220 € en 2012. Elle mesure l'engagement probable actualisé au jour des calculs au titre des droits acquis à cette même date.